



Commission du Logement

Procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2016

Ordre du jour:

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 27 et 30 septembre 2016 et de la réunion jointe avec la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire du 4 octobre 2016
2. 7050 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2017 et modifiant :
 - 1) la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu
 - 2) la loi modifiée du 1er décembre 1936 sur l'impôt foncier
 - 3) la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes, des droits d'accise sur l'eau-de-vie et des cotisations d'assurance sociale
 - 4) la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée
 - 5) la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs
 - 6) la loi modifiée du 21 décembre 2001 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002
 - 7) le Code de la sécurité sociale
 - 8) la loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2016
 - 9) la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement
 - 10) la loi modifiée du 18 février 2010 relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles
 - 11) la loi modifiée du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation
 - 12) la loi du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques

- Rapporteur: Monsieur Claude Haagen
- 7051 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2016 - 2020

- Rapporteur: Monsieur Claude Haagen

- Analyse des volets concernant la politique du logement
3. Divers

*

Présents: M. Frank Arndt, Mme Taina Bofferding, M. Lex Delles, M. Félix Eischen, M.

Max Hahn, M. Claude Lamberty, M. Paul-Henri Meyers, M. Roberto Traversini

M. Marc Hansen, Ministre du Logement

Mme Diane Dupont, Mme Tania Fernandes, M. Jean-Paul Marc, du Ministère du Logement

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés: Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Yves Cruchten, M. Marc Lies, M. Marco Schank, M. David Wagner

*

Présidence: M. Max Hahn, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 27 et 30 septembre 2016 et de la réunion jointe avec la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire du 4 octobre 2016**

Les projets de procès-verbal sont approuvés.

2. **7050** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2017 et modifiant :**
 - 1) la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu
 - 2) la loi modifiée du 1er décembre 1936 sur l'impôt foncier
 - 3) la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes, des droits d'accise sur l'eau-de-vie et des cotisations d'assurance sociale
 - 4) la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée
 - 5) la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs
 - 6) la loi modifiée du 21 décembre 2001 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002
 - 7) le Code de la sécurité sociale
 - 8) la loi du 18 décembre 2015 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2016
 - 9) la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement
 - 10) la loi modifiée du 18 février 2010 relative à un régime d'aides à la protection de l'environnement et à l'utilisation rationnelle des ressources naturelles
 - 11) la loi modifiée du 5 juin 2009 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation
 - 12) la loi du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques
- 7051 **Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2016 - 2020**

Sur base des documents joints en annexe, M. le Ministre et les délégués ministériels présentent les volets des projets de loi sous rubrique concernant le logement.

L'enveloppe budgétaire connaît une progression de quelque 4% par rapport au budget voté 2016 (+9 millions d'euros). Le Gouvernement souhaite notamment dynamiser l'offre de logements subventionnés par le biais de projets de construction d'ensemble de logements locatifs sociaux et de logements à coûts modérés destinés à la vente. Les projets sont notamment réalisés par les communes, le Fonds pour le développement du logement et de l'habitat ainsi que la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM). Les participations étatiques s'élèvent à environ 93,5 millions d'euros (+14%).

Au niveau des dépenses courantes, M. le Ministre mentionne une baisse de quelque 2,4 millions d'euros aux subventions d'intérêts (aides individuelles au logement), au vu de la baisse générale des taux d'intérêts sur les prêts.

La subvention de loyer connaît une baisse de 18 millions d'euros. Cette aide est moins sollicitée qu'initialement évalué (19.000 foyers). Les services compétents expriment beaucoup de refus et le Gouvernement entend analyser quelles sont les raisons pour le succès mitigé de la mesure.

La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale passe de 328.000 à 466.000 euros (+138.000 euros).

La nouvelle aide visant à promouvoir le logement durable est chiffrée à près de 277.000 euros pour 2017.

M. le Ministre annonce, en outre, la possibilité d'évacuer, avant la fin de l'année, les quatre projets de loi ayant trait au «paquet climat».

Discussion

Un membre du groupe parlementaire CSV note (en bas de la page 268 du projet de loi 7050-volume I) un article budgétaire resté constant, avec 900.000 euros. Ce crédit sans distinction d'exercice est destiné aux frais d'experts et d'études. En relevant les résultats parfois peu satisfaisants des études réalisées, l'orateur demande si le Gouvernement, dans le cadre de la réduction des dépenses publiques, compte faire abstraction de cette dépense. M. le Ministre répond qu'une large partie de cette somme est dédiée au financement des activités de l'Observatoire de l'Habitat.

Un membre du groupe parlementaire LSAP souligne l'importance de l'étude que l'Etat souhaite entreprendre pour connaître le peu d'intérêt pour la subvention de loyer. Un représentant de Déi Gréng ajoute que beaucoup de ménages mal logés ne disposent d'aucun logement et ne peuvent donc pas demander une subvention de loyer. D'autres encore sont très mal informés, parce qu'ils n'ont pas accès aux médias luxembourgeois, d'où l'intérêt pour le Gouvernement de renforcer les informations dont disposent les offices sociaux.

Un membre du groupe parlementaire CSV pose une question en relation avec l'augmentation du capital de la SNHBM. Dans sa réponse à la question parlementaire 1078 du 23 avril 2015, Mme la Ministre du Logement a répondu que la SNHBM envisage une forte augmentation de ses activités afin de faire face aux objectifs du Gouvernement en matière de création de nouveaux logements à coût modéré. A cet effet, la SNHBM souhaite obtenir par une augmentation de capital les fonds nécessaires. Le Gouvernement s'était déclaré favorable à une augmentation de capital de la SNHBM. Dans sa réponse, Mme la Ministre

nota encore: «Afin de préparer cette augmentation de capital, la SNHBM procède actuellement à une valorisation réelle de ses actions. Une fois toutes les données disponibles, la Société déterminera l'envergure de l'augmentation de capital à réaliser.» L'orateur du CSV demande si des sommes non engagées ne pourraient pas être affectées à des acteurs publics afin de les rendre aptes à augmenter leurs activités. Qu'en est-il, en outre, d'une participation du Fonds de compensation dans le capital de la SNHBM et d'un changement éventuel à la présidence du conseil d'administration? M. le Ministre confirme que les analyses ayant trait à l'augmentation de capital sont en cours. Toute question annexe devra trouver une réponse par la suite.

3. Divers

Aucun point divers n'a été traité.

* * *

Luxembourg, le 27 janvier 2016

La secrétaire,
Francine Cocard

Le Président,
Max Hahn

Objet: En vue de la réunion du 21 novembre 2016 (examen du budget 2017/doc. parl. 7050 et 7051)

Transmis en copie pour information aux honorables membres de la Commission du Logement
Luxembourg, le 11 novembre 2016

Francine Cocard



Secrétaire de la Commission du Logement

VOLUME 1

DE BUDGET 2017

>2018 >2019 >2020



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Le budget du ministère de la Santé pour l'année 2017 reste articulé autour du double objectif visant à poursuivre les missions d'intérêt public lui incombant tout en assurant une utilisation efficiente des ressources. L'objectif de la promotion des soins de santé de haute qualité, innovants et accessibles à tous les citoyens à tout âge et la prévention des maladies, articulés autour d'une approche centrée autour des besoins du patient, restent la force motrice des actions politiques.

L'augmentation sensible du budget par rapport à l'exercice précédent témoigne de la volonté politique de se donner les moyens requis pour attaquer les objectifs inscrits dans le programme gouvernemental mais non encore amorcés.

Dans le domaine prioritaire de la prévention, de nouveaux crédits ont été inscrits afin d'assurer le démarrage voire la mise en œuvre de plusieurs plans d'action nationaux pluriannuels dans le domaine du dépistage du cancer, des maladies rares, de la résistance antimicrobienne, de la gériatrie, ainsi que la lutte contre le tabagisme et contre le mésusage de l'alcool. Le budget permettra en outre de faire démarrer la première phase de l'Observatoire de la Santé en 2017 et de poser ainsi les jalons pour la collecte des données épidémiologiques nécessaires pour élaborer certains de ces plans d'actions. Le ministère continuera par ailleurs à investir dans la poursuite des différents programmes de médecine préventive, notamment en augmentant le budget prévu pour les vaccinations non obligatoires. Les nouveaux crédits prévus en faveur du contrôle sanitaire et de prise en charge médicale des demandeurs de protection internationale contribueront à l'objectif général de la prévention des maladies infectieuses et de l'accès égalitaire à des soins de qualité.

Le secteur conventionné bénéficiera d'une augmentation sensible de crédits, notamment afin de pouvoir remplir les attributions découlant du centre de référence en matière de santé affective et sexuelle nouvellement créé. Le Laboratoire national de Santé verra ses moyens augmenter davantage afin de lui permettre de remplir ses nouvelles missions en tant que centre national de génétique et afin parfaire ses compétences en matière d'anatomo-pathologie, étroitement lié à la mise en œuvre du plan cancer. Le ministère souhaite ainsi créer les préalables nécessaires à l'implémentation de sa nouvelle stratégie dans une approche à long terme.

Les crédits inscrits au profit de la Stratégie eSanté reflètent l'engagement du ministère de contribuer activement à la mise en œuvre du projet « Digital Letzebuerg » tandis que le poste formation et bourses au profit des médecins a été revu à la hausse afin de créer les conditions nécessaires pour que les prestataires de santé actuels et futurs dans le domaine de la santé soient outillés au mieux face aux besoins toujours plus complexes des patients.

Finalement, l'augmentation de l'alimentation du Fonds spécial des investissements hospitaliers s'explique par la volonté d'assurer une planification permettant d'amorcer sereinement les nouveaux projets de construction hospitaliers s'annonçant pour les années à venir.

15 et 45 – Ministère du Logement

	2015 Compte	2016 Budget	2017 Projet de budget
Section 15.0 - Logement	41 536 743	71 039 068	50 352 743
Section 45.0 - Logement	102 052 962	130 109 907	159 204 162
Total général	143 589 705	201 148 975	209 556 905

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros

Le projet de budget 2017 du Ministère du Logement présente une augmentation de quelque 4 % par rapport au budget voté 2016 (+9 millions d'euros).

D'un côté, le gouvernement entend mettre des moyens supplémentaires en œuvre pour dynamiser davantage l'offre de logements subventionnés. Cette progression du projet de budget provient dès lors en grande partie des crédits alloués pour le subventionnement d'un important nombre de projets de construction d'ensembles de logements locatifs sociaux et de logements à coût modéré destinés à la vente. Ces nombreux projets sont principalement réalisés par les communes, le Fonds pour le développement du logement et de l'habitat et la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. Les participations étatiques destinées à ces promoteurs s'élèvent à environ 93,5 millions d'euros, ce qui correspond à une hausse de 14% par rapport au budget voté de 2016.

D'un autre côté, le Gouvernement entend introduire un certain nombre de mesures visant à promouvoir un logement durable : le prêt climatique à taux réduit et le prêt climatique à taux zéro. Ces deux dispositifs ont pour objet de promouvoir l'assainissement énergétique et écologique des logements, ainsi que l'équipement des logements avec des installations techniques valorisant les sources d'énergie renouvelables. Cette nouvelle aide est chiffrée à près de 277.000 euros pour 2017. Les bénéficiaires d'un prêt climatique à taux zéro peuvent également toucher une prime unique de 10% du prêt accordé par un établissement bancaire et les frais engendrés par le conseiller en énergie seront pris en charge par l'Etat jusqu'à un montant maximal de 3.000 EUR.

De même, le Gouvernement entend mettre en place un certificat de la durabilité des logements (LENOZ), l'établissement de ce certificat pouvant faire l'objet d'une aide financière. Le budget pour cette prime s'élève à 303.000 EUR.

Enfin, les crédits budgétaires nécessaires à l'allocation des aides individuelles au logement connaissent quant à eux une baisse significative par rapport à 2016 et s'élèvent à près de 56,2 millions d'euro, soit -34% par rapport à 2016.

16 et 46 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

	2015 Compte	2016 Budget	2017 Projet de budget
<i>Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales</i>	2 141 638	3 130 009	2 808 425
<i>Section 16.1 - Agence pour le développement de l'emploi</i>	26 631 304	28 065 660	31 901 956
<i>Section 16.2 - Inspection du travail et des mines</i>	9 386 101	10 508 135	11 499 086
<i>Section 16.3 - Ecole supérieure du travail</i>	163 017	371 280	430 198
<i>Section 16.4 - Fonds pour l'emploi</i>	550 155 446	562 690 495	494 274 483
<i>Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées</i>	47 583 886	52 341 252	54 152 450
<i>Section 16.6 - Economie sociale et solidaire</i>	602 561	840 000	815 000
<i>Total des dépenses courantes</i>	636 663 953	657 946 831	595 881 598
<i>Section 46.1 - Agence pour le développement de l'emploi</i>	142 918	-	-
<i>Section 46.2 - Inspection du travail et des mines</i>	145 165	162 000	170 000
<i>Section 46.3 - Ecole supérieure du travail</i>	1 912	300	12 000
<i>Section 46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés</i>	36 122	25 000	30 000
<i>Total des dépenses en capital</i>	326 117	187 300	212 000
<i>Total général</i>	636 990 070	658 134 131	596 093 598

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros

A l'instar des exercices budgétaires précédents, la politique de l'emploi se situe dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi qui s'inspire de la stratégie Europe 2020 avec l'objectif de promouvoir l'insertion des demandeurs et de préserver l'emploi par la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Il y lieu de rappeler que l'essentiel de cette politique est financée par le biais du fonds pour l'emploi.

Vu le caractère spécifique de notre marché du travail luxembourgeois, la politique de l'emploi et de lutte contre le chômage et l'exclusion sociale est mise en œuvre à travers de multiples mesures et initiatives dont il est important d'évaluer l'efficacité. Le Réseau d'étude sur le marché du travail et de l'Emploi (RETEL) réalisera des études sur les déterminants et caractéristiques du marché du travail et de l'emploi actuel, mais aussi de façon prospective.

Dans le cadre de la lutte contre le chômage, qui est toujours une des priorités du Gouvernement, le Gouvernement est prêt à déployer des efforts supplémentaires, d'une part dans l'intérêt de la création d'emplois et d'autre part dans la mise en place d'une gestion efficace et d'un encadrement psychologique à l'intention des personnes sans emploi et notamment des bénéficiaires du Revenu Minimum Garanti.

Les effets doivent porter sur le développement des compétences et des connaissances des travailleurs non qualifiés en général, problème structurel principal du marché de l'emploi luxembourgeois, mais le

15.0 — Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2015 Compte provisoire	2016 Budget voté	2017 Projet de Budget
15 — MINISTERE DU LOGEMENT					
Section 15.0 — Logement					
11.010 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	464.281	100	—
11.020 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	100	—
11.060 (11.00)	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif)	632.851	654.878	662.775
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base	536.595		
		2) primes indemnités et autres suppléments de rémunération	414		
		3) Charges sociales patronales	117.320		
		4) Allocations de repas	8.442		
		5) Arrondi	4		
		Total.....	662.775		
11.130 (11.12)	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	1.913	3.000	4.200
<i>Détail:</i>					
		1) Jetons de présence	4.200		
12.000 (12.15)	07.10	Indemnités pour services de tiers	64.412	66.050	68.450
<i>Détail:</i>					
		1) Jetons de présence	3.150		
		5) Prestations individuelles	65.300		
		Total.....	68.450		
12.010 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	2.201	4.500	4.500
12.020 (12.14)	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	5.416	4.960	5.960
<i>Détail:</i>					
		1) Assurances.....	1.000		
		2) Carburants et lubrifiants	1.500		
		3) Réparation et entretien	3.000		
		9) Divers	460		
		Total.....	5.960		
12.120 (12.30)	07.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice)	684.820	900.000	900.000

15.0 — Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2015 Compte provisoire	2016 Budget voté	2017 Projet de Budget
		<u>Détail:</u>			
		1) Frais de l'Observatoire de l'habitat			600.000
		2) Frais d'experts relatifs à la réforme de la loi du 25.02.1979.....			170.000
		3) Autres frais d'experts et d'études			130.000
		Total.....			900.000
12.125 (12.30)	13.90	Frais relatifs à l'organisation de concours d'architecte des Baulücken appartenant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	85.000	90.000
12.190 (12.30)	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	699	400	700
12.230 (12.00)	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	10.000	10.000
12.260 (12.30)	07.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses	264.735	351.000	383.000
		<u>Détail:</u>			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection			400
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau			9.000
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....			3.000
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau.....			12.500
		4) Consommables bureautiques.....			10.000
		5) Frais d'impression et de reliure.....			10.000
		6) Documentation et bibliothèque			5.000
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			
		1) Frais postaux			125.000
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		2) Contrats d'entretien.....			21.600
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants.....			10.000
		2) Campagnes publicitaires			66.500
		3) Foires.....			110.000
		Total.....			383.000
12.270 (12.30)	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice)	530.523	581.280	563.925
		<u>Détail:</u>			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage			75.750
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....			10.200
		9) Divers.....			2.000
		1209 Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques			
		1) Loyers.....			409.320
		2) Charges locatives accessoires			66.655
		Total.....			563.925

15.0 — Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2015 Compte provisoire	2016 Budget voté	2017 Projet de Budget
12.300 (12.30)	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses	4.840	4.000	4.500
31.000 (31.11)	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	138.800	138.800
31.030 (31.12)	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	157.600	157.600
32.001 (32.00)	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable : aide aux fabriques d'église et communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
32.010 (32.00)	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable : aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
33.000 (33.00)	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux associations sans but lucratif et aux fondations oeuvrant dans le domaine du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	286.449	328.000	466.000
33.001 (33.00)	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide aux associations sans but lucratif et fondations. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	100	100
33.010 (33.00)	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement.....	41.000	41.000	41.000
34.080 (34.50)	07.10	Aide individuelle au logement: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	37.958.000	38.400.000	36.000.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Subvention d'intérêt.....			21.000.000
		2) Bonification d'intérêt			15.000.000
		Total.....			36.000.000
34.081 (34.52)	13.90	Prêt climatique à taux zéro et taux réduit : Participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	276.933
34.090 (34.49)	07.10	Subvention de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	28.800.000	10.000.000

15.0 — Logement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2015 Compte provisoire	2016 Budget voté	2017 Projet de Budget
41.010 (41.40)	07.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit sans distinction d'exercice)	350.000	400.000	450.000
41.011 (41.40)	07.10	Participation au financement de services et de recherches dans le domaine du logement prestés par des établissements publics scientifiques. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	18.000	18.000
43.000 (43.22)	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	10.000	10.000
43.001 (43.22)	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements. (Crédit sans distinction d'exercice)	—	100	100
43.002 (43.22)	07.10	Participation aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux communes, aux syndicats de communes et aux établissements publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	17.500	80.000	96.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.590 (12.21)	13.90	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques.....	227.103	—	—
Total de la section 15.0.....			41.536.743	71.039.068	50.352.743
Total du département 15.....			41.536.743	71.039.068	50.352.743

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère du Logement**

Code	Classes de comptes	2015 Compte provisoire	2016 Budget voté	2017 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	1.099.045	658.078	666.975
12	Achat de biens non durables et de services	1.784.749	2.007.190	2.031.035
31	Subventions d'exploitation	—	296.400	296.400
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	—	200	200
33	Transferts de revenus aux administrations privées	327.449	369.100	507.100
34	Transferts de revenus aux ménages	37.958.000	67.200.000	46.276.933
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	350.000	418.000	468.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	17.500	90.100	106.100
Total		41.536.743	71.039.068	50.352.743

VOLUME 3

BUDGET pluriannuel

> 2017 > 2018 > 2019 > 2020

projet de loi de programmation financière pluriannuelle



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2016	Projet 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020
15 — MINISTERE DU LOGEMENT							
Section 15.0 — Logement							
11.010	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	*	—	—	—	—
11.020	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	*	—	—	—	—
11.060	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif).....	655	663	680	697	715
11.130	07.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	3	4	4	4	5
12.000	07.10	Indemnités pour services de tiers	66	68	71	74	76
12.010	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	5	5	5	5	5
12.020	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	5	6	6	6	6
12.120	07.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	900	900	850	850	850
12.125	13.90	Frais relatifs à l'organisation de concours d'architecte des Baulücken appartenant à l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	85	90	90	—	—
12.190	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	*	1	1	1	1
12.230	13.90	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou sociale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	10	10	10	10
12.260	07.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses.....	351	383	337	337	337
12.270	07.10	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	581	564	578	578	592
12.300	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses.....	4	5	5	5	5

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2016	Projet 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020
31.000	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide aux établissements publics placés sous la surveillance de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	139	139	211	378	485
31.030	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	158	158	401	265	359
32.001	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable : aide aux fabriques d'église et communautés religieuses ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
32.010	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement de l'habitat durable : aide aux sociétés de droit privé ayant conclu une convention avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.000	07.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux associations sans but lucratif et aux fondations oeuvrant dans le domaine du logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	328	466	560	672	806
33.001	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide aux associations sans but lucratif et fondations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
33.010	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	41	41	41	41	41
34.080	07.10	Aide individuelle au logement: subventions d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	38.400	36.000	36.500	37.000	37.500
34.081	13.90	Prêt climatique à taux zéro et taux réduit : Participation à la charge d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	277	546	804	1.055
34.090	07.10	Subvention de loyer. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	28.800	10.000	10.000	10.000	10.000
41.010	07.10	Participation financière aux frais de fonctionnement du Groupement d'Intérêt Economique "My Energy". (Crédit sans distinction d'exercice).....	400	450	500	550	600
41.011	07.10	Participation au financement de services et de recherches dans le domaine du logement prestés par des établissements publics scientifiques. (Crédit sans distinction d'exercice).....	18	18	18	18	18

15.0 — Logement

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2016	Projet 2017	Prévis. 2018	Prévis. 2019	Prévis. 2020
43.000	07.10	Participation aux charges d'intérêt pour le développement d'un habitat durable : aide aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10	10	*	*	*
43.001	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre de l'assainissement de logements. (Crédit sans distinction d'exercice).....	*	*	*	*	*
43.002	07.10	Participation aux frais de fonctionnement d'une gestion locative sociale : aide aux communes, aux syndicats de communes et aux établissements publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	80	96	116	140	168
Total de la section 15.0.....			71.039	50.353	51.528	52.433	53.633
Total du département 15.....			71.039	50.353	51.528	52.433	53.633